

## **Bulletin février 2018**

Même si ce Bulletin est centré sur l'arbitrage "PRO", c'est tout l'arbitrage Volley qui est concerné, les procédures et les moyens employés étant identiques.

Les dirigeants des clubs de la PRO A se sont réunis et proposent de passer de 12 à 14 équipes la saison prochaine avec de nombreuses avancées dont une qui concerne l'arbitrage. Les matchs en semaine vont se multiplier. Cette décision a été prise sans avoir étudié les contraintes. Le corps arbitral sera-t-il disponible ? Après la décision, il va falloir étudier ce détail, car pour beaucoup, l'arbitrage est en dehors de leur travail.

## Parmi les projets retenus :

- **Challenge vidéo permanent** : jusqu'alors réservé aux rencontres télévisées ou aux rencontres de Ligue des champions, le système devra être permanent. Un sacré plus qui mettra fin aux décisions litigieuses.
- Aménagements des salles : écran géant, sol de l'aire de jeu unique, leds pour les publicités. On va là aussi vers plus de modernité et de confort de jeu, sans oublier celui des spectateurs.
- -Les représentants des clubs de l'élite masculine ont bien évidemment évoqué l'intérêt de retrouver une compétition avec un format allongé de 4 journées, redonnant ainsi de l'exposition et des recettes aux clubs français, mais aussi un calendrier plus consistant avec un mois supplémentaire de compétition, hors playoff (on passerait de six à sept mois, N.D.L.R.).

Comme vous le constaterez Rien ne concerne l'arbitrage mais nous serions curieux de connaitre les arguments positifs (et négatifs) qui ont conduits à de telles décisions, et enfin quelles sont les modalités pratiques concernant les arbitres et juges, qui, à la différence des athlètes, sont des amateurs.

Si ce retour à 14 clubs venait à être adopté en comité directeur de la LNV, il n'y aurait donc aucune descente cette saison et deux clubs de Ligue B seraient promus.

Pour l'instant il ne s'agit que d'un projet et il faudra être vigilant concernant le prochain comité directeur de la LNV et il serait souhaitable, qu'un arbitre ayant évolué ou évoluant en LNV choisi par ses pairs, assisté d'un membre de l'ANAVB, puisse assister et participer aux débats afin d'éclairer tous les membres du comité sur tous les cas de figure à étudier, organiser, planifier...

Gouverner, c'est prévoir!